

Mise à disposition de données Evrest issues de la base de données nationale

La base de données nationale d'Evrest rassemble les données issues de toutes les fiches Evrest concernant les salariés nés en octobre des années paires, suivis dans le temps par les médecins du travail¹. Les données mises à disposition constituent tout ou partie de cette base nationale, qui est alimentée au niveau national sans interruption depuis 2008.

Constitution de l'échantillon

L'observatoire Evrest a été mis en œuvre progressivement à partir de 2008 sur l'ensemble des régions françaises volontaires. Fin 2012, 19 régions françaises bénéficiaient d'au moins un médecin référent régional (M2R), ainsi que 2 Départements et Régions d'Outre-Mer (La Réunion et les Antilles-Guyane) et la Nouvelle Calédonie. Les 2 dernières régions françaises non encore couvertes par le dispositif fin 2012 (Bretagne et Champagne-Ardenne) le sont cependant depuis juin 2013. Deux grandes entreprises françaises (Industries Electriques et Gazières et SNCF) forment leur propre « région » non administrative, conservant une autonomie de gestion de leurs données. Les fiches des salariés correspondants sont, pour les données fournies, réaffectées à leur région géographique.

L'échantillon obtenu dépend des médecins volontaires pour le constituer et des caractéristiques de la population de salariés qu'ils suivent, avec un taux d'utilisation du dispositif très variable selon les régions et une répartition géographique des fiches constituant l'échantillon national très inégale. L'échantillon de salariés ainsi fourni ne peut donc prétendre à être représentatif de l'ensemble des salariés exerçant leur activité sur le territoire français².

Du fait de cette absence de garantie de représentativité, l'échantillon Evrest se prête mal à une utilisation visant à établir des niveaux (fréquence de telle ou telle caractéristique du travail, ou de tel problème de santé). Il est préférable d'utiliser les chiffres fournis pour des comparaisons, par exemple entre catégories socioprofessionnelles ou secteurs d'activité, plutôt que des descriptifs bruts réalisés sur l'échantillon dans son ensemble.

Exploitations de la base de données

Cette base peut être exploitée au niveau national et régional de façon transversale. Elle peut également depuis 2010, et sous certaines conditions, fournir aussi des résultats longitudinaux.

L'entretien périodique en médecine du travail qui peut donner lieu à un questionnaire Evrest est obligatoire tous les deux ans, sauf exceptions réglementaires imposant des visites avec une périodicité plus courte, liées à des expositions particulières. C'est pourquoi en transversal il est

¹ Salariés nés en octobre d'une année paire vus lors d'un entretien périodique, ou dans le cadre d'un entretien d'embauche s'ils sont depuis au moins 2 mois dans l'entreprise.

² Un travail de redressement des données est en cours par une équipe de recherche de l'INSERM.

raisonnable d'adopter le principe de travailler sur des données recueillies sur une période de 2 années (en ne retenant qu'une seule interrogation par salarié, la plus récente). En longitudinal, il faut de plus utiliser un espacement équivalent à un nombre pair d'années, pour la même raison.

Ces choix permettent de minimiser la surreprésentation des salariés dont la périodicité des visites est plus rapprochée, et d'améliorer ainsi la représentativité de l'échantillon sur lequel porte les exploitations.

Le questionnaire

S'agissant d'un dispositif devant perdurer dans le temps, le questionnaire (la fiche Evrest) n'a subi que très peu de modifications depuis 2008 (les fiches successives sont disponibles dans le *dossier « Questionnaires »*).

Il comporte des variables d'identification (non disponibles pour les traitements) qui servent à générer, lors de la saisie, un identifiant unique pour chaque salarié (procédure de hachage). Cet identifiant permet de faire le lien entre plusieurs fiches saisies concernant un même salarié, tout en assurant la protection de son anonymat.

Le questionnaire comporte ensuite quelques informations sociodémographiques (sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle, secteur d'activité et taille de l'entreprise), puis explore quatre grands thèmes :

- les conditions de travail (changement dans le travail en lien éventuel avec l'état de santé, horaires de travail et leur régularité, contraintes de temps et pression temporelle, sens et vécu du travail, charge physique, exposition à certains types de risques professionnels) ;
- la formation reçue et dispensée ;
- le mode de vie (sport, tabac, café) ;
- l'état de santé.

La partie administrative est remplie par le service de santé au travail, la partie concernant les expositions, le vécu au travail et le mode de vie par le salarié lui-même ou par le médecin à partir des appréciations du salarié, et la partie santé par le médecin lors de la consultation. Si le salarié a répondu seul aux items concernant le vécu au travail et le mode de vie, le médecin prend connaissance de ses réponses et est éventuellement amené à en discuter avec le salarié.

Le questionnaire comporte en outre des champs libres et un volet de 10 questions supplémentaires possibles, propre à chaque médecin utilisateur. Ces ajouts facultatifs ne sont exploités que par les médecins du travail qui les mettent en œuvre, puisque seul un médecin qui les utilise en connaît le libellé et sait à quoi correspondent les différentes modalités de réponse, qu'il a choisies. C'est pourquoi ces données ne sont pas transmises.

Utilisation du dictionnaire des données

Le dictionnaire des données (*fichier Excel dicovar.xls*) présente le détail des variables correspondant à la fiche Evrest. Les variables y sont décrites dans l'ordre du questionnaire.

Pour chacune d'entre elles, la première colonne précise le nom qu'elle porte dans le ou les fichiers transmis et la deuxième colonne son type (caractère, numérique ou date). La troisième colonne indique le libellé de la variable dans le questionnaire (soit la question de la fiche Evrest correspondante), et la quatrième les modalités de réponse possibles et leur codage dans la base de données.

L'attention de l'utilisateur est attirée sur les deux dernières colonnes, qui donnent le cas échéant des informations à prendre en compte sur la variable, notamment de savoir si elle n'est pas présente dans la base de données tous les ans. Cela concerne des variables modifiées au cours du temps, supprimées ou introduites depuis la création du dispositif, ou bien dont la façon de la renseigner du médecin du travail a changé. Pour en faciliter l'utilisation, les variables concernées sont recensées dans l'onglet « *variables modifiées* » du *fichier Excel dicovar.xls*

Pour information, un guide de remplissage est mis à disposition de l'ensemble des médecins participants. Les versions successives de ce guide sont à disposition dans le *dossier « Guide de remplissage »*.

Mise à disposition des données

Les fichiers de la base nationale Evrest sont d'**accès gratuit pour une utilisation dans une finalité de recherche**. Toute utilisation commerciale de ces données est exclue.

Les critères d'une finalité de recherche sont la production ou reproduction, dans un but de validation de connaissances nouvelles de portée générale. Les résultats sont publics et libres de diffusion, la finalité ne sert pas les intérêts particuliers d'institutions publiques ou privées.

La finalité de recherche s'apprécie par le descriptif du projet de recherche qui accompagne la demande de données.

Les chercheurs français et étrangers, les doctorants, post-doctorants, et les étudiants de master peuvent obtenir les données. Pour les étudiants, la demande sera cosignée par le directeur de laboratoire (ou le Directeur de thèse dans le cas d'un doctorant).

Le(s) demandeur(s) s'engage(nt) notamment à **respecter les dispositions concernant la déontologie et les bonnes pratiques en épidémiologie**, définies dans les Recommandations adoptées conjointement par l'ADELF, l'AEEMA, l'ADEREST et EPITER, ayant reçu l'agrément de la CNIL et du Conseil National de l'Ordre des Médecins.

La demande doit être formulée par écrit et transmise aux organisateurs d'Evrest (cf. modèle en Annexe). Elle comprend au minimum :

- l'identification du demandeur, son appartenance, ses coordonnées,
- les motivations (contexte, objectifs poursuivis),
- des précisions sur les données souhaitées.

Toute demande déposée sera ensuite étudiée par le Comité de Direction du GIS Evrest, qui donnera ou non son accord.

En cas d'accord de transmission de données, une charte sera signée par le demandeur et la-le Directeur-riche du GIS Evrest.

Informations et ressources supplémentaires sur le site internet d'Evrest :

<http://evrest.alamarge.org>

DEMANDE DE DONNEES ISSUES DU DISPOSITIF EVREST

LE DEMANDEUR

Nom :

Prénom :

Fonction :

Institution :

Adresse postale :

Téléphone :

Email :

MOTIVATIONS

Contexte de la demande :

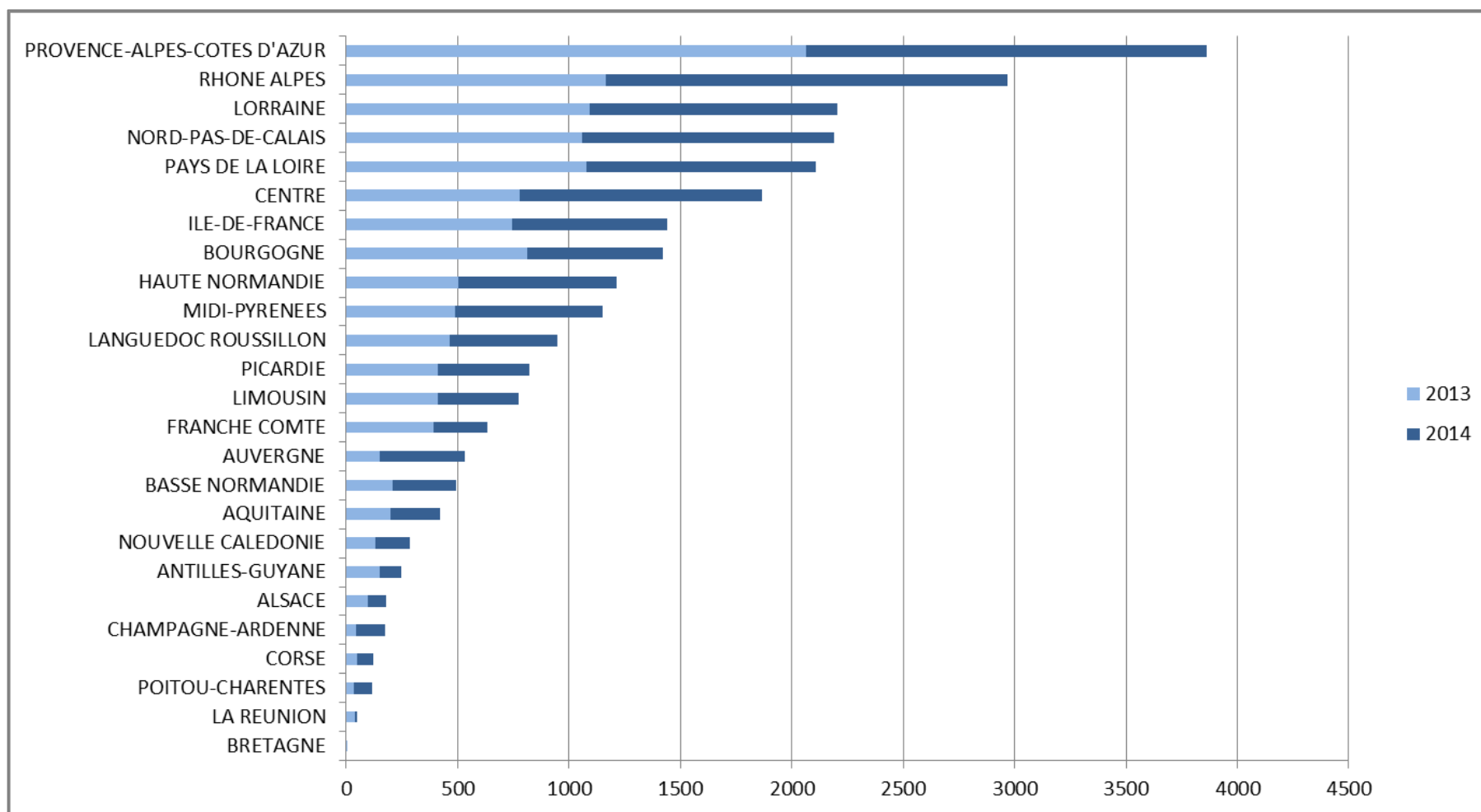
Objectifs poursuivis :

PRECISIONS SUR LES DONNEES SOUHAITEES

Variables utiles :

Sélections particulières :

Annexe : régions participantes et nombre de salariés interrogés (2013-2014)



Nombre de fiches de l'échantillon national selon l'année de recueil et la région